



Championnat Régional Jeune Tir en salle SURGERES 10 & 11 février 2018

Conditions de participation au championnat régional :

Seuls les archers ayant participé à au moins 3 concours en salle durant la saison en cours pourront s'inscrire pour le championnat régional.

La sélection des inscrits sera réalisée en fonction des quotas de places disponibles par catégorie (voir ci-dessous) et du classement régional

Si dans certaines catégories, les quotas disponibles ne sont pas atteints, la CSR pourra attribuer les places disponibles à d'autres catégories.

Dernier week-end qualificatif : 27 & 28 janvier 2018

Ouverture des inscriptions individuelles à faire en ligne via le site du comité régional à partir du **10 janvier 2018**

Date limite d'inscription : le **29 janvier 2018**

Le tableau des qualifiés sera visible sur le site à partir du **01 février 2018**

Quotas :

JEUNES				
2018	ARC CLASSIQUE	ARC A POULIES	ARC NU	TOTAL
	Quota	Quota	Quota	
P.D	2			2
P.H	2			2
B.D	10			10
B.H	16			16
M.D	16			16
M.H	32			32
C.D	16	2	1	19
C.H	32	4	3	39
J.D	8	2		10
J.H	16	2		18
TOTAL	150	10	4	164

Le samedi les catégories : Poussin-benjamin-minimes -BB

Le dimanche les catégories : cadets – juniors / arcs classique et arcs à poulies